



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2025-254

PUBLIÉ LE 29 AVRIL 2025

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage**

75-2025-04-22-00019 - Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP 19 (4 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-04-22-00019

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP  
19

**Direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS

19ème arrondissement

19 Place de l'Argonne

75019 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Comptable Public, M. Olivier DUMONT, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable du SIP de PARIS 19ème arrondissement,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

6°) tous actes d'administration et de gestion du service.

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CYRILLE Valery	Inspecteur divisionnaire	60 000 €	60 000 €
COUHARDE Murielle	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
DELFAU Bruno	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
HEBERT Jean-Sébastien	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
KOUANDA-MADINGOU Omer	Inspecteur	15 000 €	15 000 €

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de **10 000 €**, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés dans le tableau ci-après :

AUBERT Vincent	AISSAOUI Billel	BOUDALIA Sabrane
CHALABI Sarah	COLIN Fabrice	DA COSTA Samuel
DEVISMES Tom	GOZE Frédéric	LAHMAR Karim
LECAILLE Bertrand	MOHAMED Soïoudati	MONNIN Audrey
NEOLLIER Valentin	NIZAN Christophe	NIZZI Sébastien
OLIVIER Véronique	POUGAJENDIRANE Shantana	REPAIRE Tiphanie
SCHIMT Odelia	VECTEN Anne	

2°) dans la limite de **2 000 €**, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés dans le tableau ci-après :

ALAOUÏ Hassan	AIT ABDERRAHMANE Arezki	AKOUMA BIDZA Olivia
ALEXANDRE Dulce	BENABDELOUAHED Aïcha	BENYAHIA Bachir
BLANCHET Nathalie	CASTELLI Clément	GALFANO Valérie
GUIRRASI Marieme	HADDAD Louisa	LOUNIONGO Christian
MOUTOU Armel	PEPIN Aude	TALAYA Anne-Sophie

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

4°) les décisions relatives aux demandes de délais de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
COUHARDE Murielle	Inspectrice	15 000 €	24 mois	30 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
DELFAU Bruno	Inspecteur	15 000 €	24 mois	30 000 €
HEBERT Jean-Sébastien	Inspecteur	15 000 €	24 mois	30 000 €
KOUANDA-MADINGOU Omer	Inspecteur	15 000 €	24 mois	30 000 €
ABROUCHE Katarzyna	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
AISSAOUI Billel (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
BENYAHIA Bachir (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
BODIN Emmanuel	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
BOUDALIA Sabrane (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
CHEKROUN Audrey	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
COLIN Fabrice (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
COULON Françoise	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
DEVISMES Tom (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
DJAGBRE Justin	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
FALQUEHRO Audrey	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
GOZE Frédéric (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
LAHMAR Karim (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
MOHAMED Soioudati (*)	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
OLIVIER Véronique (*)	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
POUGAJENDIRANE Shantana (*)	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
REPAIRE Tiphanie (*)	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
SCHIMT Odelia (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
ROUSSEL Bertrand	Contrôleur principal	10 000 €	12 mois	10 000 €
VECTEN Anne (*)	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
AIT ABDERRAHMANE Arezki (*)	Agent administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
ALAOUI Hassan (*)	Agent administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
ALEXANDRE Dulce (*)	Agente administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
BENYAHIA Bachir (*)	Agent administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
BENABDELOUAHED Aicha (*)	Agente administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
BLANCHET Nathalie (*)	Agente administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
GALFANO Valerie (*)	Agente administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
GUIRASSI Mariem (*)	Agente administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
HADDAD Luiza (*)	Agente administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
HOUSSEAU Lolita	Agente administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
LOUNIONGO Christian (*)	Agent	2 000 €	6 mois	3 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
	administratif			
MOUTOU Armel (*)	Agent administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
PEPIN Aude (*)	Agente administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €

(\*) au titre des opérations de recouvrement en phase amiable

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif de la Préfecture de Paris

A Paris, le 22/04/2025

Le comptable,  
Responsable du Service des Impôts des Particuliers  
de Paris 19eme

Signé

Olivier DUMONT